

OISEAUX MIGRATEURS EN MILIEU AGRICOLE



INDEMNITÉ POUR DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA SAUVAGINE

Tout producteur agricole, qui adhère ou non aux différents programmes de La Financière agricole du Québec (par exemple l'assurance-récolte), peut être admissible à une indemnité pour des dommages causés par la sauvagine (bernaches, canards, oies blanches).

Il revient cependant au producteur de faire l'avis de dommages à la Financière agricole afin qu'elle puisse en faire le constat et l'évaluation.

Téléphone sans frais
(FADQ)
1 800 749-3646

Pour signaler la présence d'oiseaux indésirables sur vos terres, contactez notre effaroucheur dans la région :

M. Michel Demouy
450-883-2815

Il se rendra alors gratuitement sur les lieux le plus tôt possible.



VOUS SOUHAITEZ EFFAROUCHER VOUS-MÊMES?

Vous devez détenir un **permis d'effarouchement** du Service canadien de la faune. Pour en savoir plus ou pour connaître où vous procurer des pistolets de départ et des munitions, nous vous invitons à communiquer avec nous dès maintenant :

Dominic Brochu
450 753-7486, poste 238



Photos : Pierre Markon